

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 7-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Procuration : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 octobre 2023
à 19 heures 30**

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 19 octobre 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents :

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - M Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL -
MM Philippe PIERRON - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : M. Yannis BLAISE

Absent : Audrey FROEHLICH, Mylène FAUL, Frédéric SCHERRER, Damien GUENAIRE

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance Marjorie ZIMMERMANN votée à l'unanimité.

DCM N° 2023D2610-01

Objet : Chasse Communale – Période 2024-2033

Madame La Maire fait part au conseil municipal des instructions relatives à la mise en location de la chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033.

A l'issue de la consultation des propriétaires fonciers du 31 août 2023 et conformément à l'article L 429-13 du code de l'environnement, le produit de la location de la chasse communale sera réparti annuellement aux propriétaires concernés durant la période du bail.

Vu l'avis de la commission consultative réunie en date du 25 octobre 2023, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la constitution des lots, ainsi que des réserves et enclaves, détaille le ban communal comme suit :

RÉPARTITION DE LA CHASSE COMMUNALE

SÉLECTION	QUANTITÉ	RÉSERVE	ENCLAVE	TOTAL
DUBIEF YVES	1	350 875		350 875
ESCH JEAN-MARC	1		20 000	20 000
ESCH JEAN-MARC	5	606 844		606 844
GF FAYE NIDERVILLER	19		51 725	51 725
GF FAYE NIDERVILLER	57	3 035 570		3 035 570
GF WOUSTHOLZ	3	678 826		678 826
OFFICE NATIONAL DES FORETS	1		480	480
OFFICE NATIONAL DES FORETS	2	538 174		538 174
CHATEAU DES CARRIERES	1	274 750		274 750
VILLAGE	1 016	1 101 613		1 101 613
LOT DE CHASSE COMMUNALE	908	3 605 323		3 605 323
TOTAL	2 014			10 264 180
SURFACES NON CADASTREES A AJOUTER AU LOT DE CHASSE COMMUNALE				517 578
TOTAL DU BAN COMMUNAL				10 781 758

Vu la demande de convention de chasse de gré à gré sollicitée par M. Luc SCHAEFFER domicilié au 45H Route d'Hartzviller 57400 SCHNECKENBUSCH, en date du 18 septembre 2023,

L'assemblée accepte :

- la constitution du lot de chasse communal :

domaine chassable cadastré : 360ha 43a 23ca

surfaces chassables non cadastrées : 51ha 75a 78ca

TOTAL DU LOT DE CHASSE COMMUNALE : 412ha 29a01ca

- décide d'établir une convention de chasse négociée de gré à gré sollicitée par M. Luc SCHAEFFER domicilié 45H Route d'Hartzviller à SCHNECKENBUSCH et fixe le loyer annuel de la chasse à : **3 700 €**.
- autorise la maire à signer tous documents relatifs au renouvellement de cette location.
- décide que la publication de la présente délibération sera faite dans le Républicain Lorrain.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 30 octobre 2023.

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHÉL

